



École Fernand-Seguin

OBJET : Renseignements au sujet des évaluations des apprentissages de votre enfant de maternelle relativement à la nature et à la période des principales évaluations.



Chers parents,

Nous considérons important que vous soyez informés des moments de l'année où vous recevrez les communications, la répartition de compétences ainsi que la nature des principales évaluations.

L'évaluation fait partie de l'apprentissage et de l'intervention pédagogique. À l'éducation préscolaire, l'évaluation se fait habituellement au cours des activités régulières de la classe et dans le cadre du jeu. L'observation est le moyen privilégié d'évaluation et porte sur les attitudes, les comportements, les démarches, les stratégies et les réalisations de votre enfant. Il apprend aussi à participer à sa propre évaluation pour en arriver à reconnaître ses forces, ses défis et ses progrès.

À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats seront transmis à l'intérieur du bulletin sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences. À la fin de l'année, le niveau de développement atteint par l'élève sera indiqué lors du bilan remis.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez cette communication au plus tard le 15 octobre 2023 . La 1 ^{re} communication servira à vous donner des informations sur l'adaptation de votre enfant à la maternelle.
Premier bulletin	Vous recevrez le premier bulletin de votre enfant au plus tard le 20 novembre 2023 . Pour ce bulletin, une rencontre parent-enseignante sera prévue pour tous les élèves. Au 1 ^{er} bulletin, toutes les compétences indiquées dans le tableau ci-dessous seront évaluées. Ce bulletin couvrira la période du 26 août au 15 novembre 2023.
Deuxième bulletin	Vous recevrez le deuxième bulletin de votre enfant au plus tard le 15 mars 2024 . Pour ce bulletin, une rencontre parent-enseignante sera prévue pour certains élèves ciblés. Pour ce bulletin, toutes les compétences seront à nouveau évaluées. Ce bulletin couvrira la période du 16 novembre 2023 au 21 février 2024.

Troisième bulletin	Vous recevrez le troisième bulletin de votre enfant au plus tard le 10 juillet 2024 . Pour ce bulletin, toutes les compétences seront à nouveau évaluées. Ce bulletin couvrira la période du 21 février au 21 juin 2024.
---------------------------	---

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES ÉVALUÉES À CHACUNE DES ÉTAPES

Compétences	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin
⊙ Accroître son développement physique et moteur.	X	X	X
⊙ Construire sa conscience de soi.	X	X	X
⊙ Vivre des relations harmonieuses avec les autres.	X	X	X
⊙ Communiquer à l'oral et à l'écrit.		X	X
⊙ Découvrir le monde qui l'entoure.		X	X

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignante de votre enfant.

Martin Dugas, directeur

Thérèse Zaatar (MA) et Mélanie Dupras (MB), titulaires